

Compte rendu de séance

Séance du 31 Mars 2016

L' an 2016 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BASTIEN Jacques Conseiller

Présents : Mmes : BORGGO Martine, COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, TENART Isabelle, MM : BASTIEN Jacques, CAUDRON Gérard, CHARBONNIER Franck, COCU Guillaume, DUPUI Christian, JOUEN Christophe, VERVAEKE François, Mr RAMEL arrive à 20 H 15 mn.

Absents excusés : Mr Caudron Robin qui donne tous pouvoirs à Mr Caudron Gérard pour voter en son nom,
Absents : Mr Hammel Benjamin, Mr Huillard Hugues

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 21/03/2016

Date d'affichage : 21/03/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 01/04/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme COTELLE Chantal

Le compte-rendu du 2 février 2016 ainsi que le compte-rendu du 13 février 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 9-2016 - Délibération création d'une régie de recettes et d'avances des fêtes aux Etangs des Tourbières
- 10-2015 - Délibération pour contracter un emprunt pour les travaux d'enfouissement et le Très Haut Débit
- 11-2016 - Délibération convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SMOTHD
- 12-2016 - Délibération projet de la modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors- Enquête publique
- 13-2015 - Délibération tarifs concours de pêche le 9 Avril 2016
- 14-2016 - Délibération nomination d'un référent "Voisins Vigilants"

9-2016 - Délibération création d'une régie de recettes et d'avances des fêtes aux Etangs des Tourbières

Suite aux différentes manifestations qui se déroulent aux Etangs des Tourbières, le Conseil Municipal décide de créer une régie d'avances et de recettes des fêtes. Un carnet sera délivré au Régisseur afin d'y encaisser les recettes. Une demande de fonds en espèces sera versée au Régisseur en ce qui concerne les dépenses occasionnées. Il sera fourni un chéquier pour les dépenses, par la suite afin de limiter les mouvements d'espèces.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Il autorise Madame le Maire à signer l'arrêté ainsi que les documents nécessaires à cette régie d'avances et de recettes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

10-2015 - Délibération pour contracter un emprunt pour les travaux d'enfouissement et le Très Haut Débit

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut contracter un emprunt pour les travaux d'enfouissement et du Très Haut Débit.
Cet emprunt sera de 230.000,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- de contracter un emprunt de 230.000,00 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie sur une durée de 15 ans au taux de 1,80 %.

Le remboursement de la 1ère échéance s'effectuera le 1er Septembre 2016 pour un montant de 17.636,63 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

11-2016 - Délibération convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SMOTHD

Vu l'adhésion de la commune Saint-Pierre-ès-Champs au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), ayant pour objet, dans le cadre de l'aménagement et du développement économique du territoire, d'exercer en lieu et place de ses membres :

- L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

En outre, le syndicat mixte peut exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, les compétences suivantes :

- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et notamment :
 - L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
 - La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relative aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que de ses administrés.

Vu la présente convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et le SMOTHD nécessaire pour l'implantation d' armoires de rue sur l'emprise foncière de la commune. L'emplacement de l'armoire est actuellement prévu au 40, Rue de Montel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- 1. d'approuver** la convention d'occupation temporaire pour une durée de 20 ans du domaine public en annexe,
- 2. d'autoriser**, Madame le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

12-2016 - Délibération projet de la modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors- Enquête publique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'enquête publique concernant la modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors est effective depuis le 8 Mars 2016.

Madame le Maire a alerté le Conservatoire des Sites Naturelles de Picardie qui a rédigé une motion, les Elus de la Région Haut de France et des Elus du Conseil Départemental. Ces derniers n'étant pas informés de ce projet.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et invite les habitants de Saint-Pierre-ès-Champs à venir noter sur le registre déposé à la mairie, leurs revendications avant le 26 Avril 2016 (aux heures des permanences de la mairie).

Par délibération du 10 mars 2015, la commune de St Pierre ès Champs a délibéré et émis un avis défavorable au projet de modernisation de la ligne Serqueux Gisors .

Ce projet qui est aujourd'hui au stade de l'enquête publique, appelle plusieurs remarques du conseil municipal de St Pierre ès Champs.

Le trafic nouveau sera très intense puisqu'il s'agira de plus de 20 trains par jour (24 heures) dont la longueur pourrait atteindre 900m.

L'ensemble de ce projet conduira à impacter les zones naturelles, agricoles, habitées ou artisanales de la commune et du territoire.

L'activité touristique, ressource économique indispensable au niveau local, sera sans aucun doute altérée car cette ligne de chemin de fer suit de près le tracé de la Trans'Oise. Le site des Tourbières, zone humide et lieu de manifestations communales et intercommunales sera séparé en 2 du fait que les parkings et le site sont de part et d'autre de la voie.

Le conseil municipal de St Pierre ès Champs, après en avoir délibéré, sans méconnaître le besoin économique que représente l'activité portuaire de la Seine maritime :

- Affirme son opposition à ce projet de la ligne de chemin de fer SERQUEUX GISORS qui sacrifiera le Pays de Bray et réduira à néant tout espoir de développement à venir du site des Tourbières à St Pierre ès Champs puisqu'il impactera la sécurité lors des manifestations sur ce site. Parce qu'il impactera directement le centre bourg, les écoles et les maisons.
- Demande à l'Etat et SNCF Réseau que soit étudiée une autre solution d'itinéraire en considérant que le tracé SERQUEUX AMIENS/LONGUEAU-PARIS/VALENTON supporte déjà un trafic de fret et est déjà électrifié.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

13-2015 - Délibération tarifs concours de pêche le 9 Avril 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les tarifs suivants pour le concours de pêche :

Truites	18 Euros
Blancs	12 Euros

Tarifs enfants moins de 14 ans 8 Euros

Le plateau repas 8 Euros (boissons non incluses)

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

14-2016 - Délibération nomination d'un référent "Voisins Vigilants"

Suite à la réunion avec la Gendarmerie des voisins vigilants le 14 Mars 2016 à Saint-Germer de Fly, Le Conseil Municipal est invité à désigner un référent des "Voisins Vigilants" Ce référent sera le principal interlocuteur avec la gendarmerie.

Le Conseil Municipal désigne Christophe JOUEN, référent en liaison avec la gendarmerie.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de la secrétaire Madame Lonfier.

Elle signale que le terrain Route de Bretel est toujours à vendre.

Elle précise que Monsieur ALAURENT, commissaire enquêteur pour le PLU de la commune, tient sa 2ème permanence ce samedi 2 Avril 2016 de 9 H 30 à 11 H ainsi que jeudi 14 Avril 2016 de 16 H à 18 H.

Madame Cotelle demande des bénévoles pour les jeux intervillages qui se dérouleront le 28 mai 2016.

Séance levée à: 21 H.

En mairie, le 01/04/2016
Le Maire
Martine BORGEO